

Résidences d'artistes

en région Centre

Document préparatoire à la journée d'étude
« L'autorité de l'artiste en résidence »

Université François Rabelais

Tours - Mai 2014

SOMMAIRE

Fiche 1 : Introduction

Historique

Héritées de la pratique ancienne du mécénat, les résidences se sont construites sur un mode très empirique. De la diversité des pratiques et des expériences a émergé dans les années 1990 une forme de label « résidence » qui cache des réalités très hétérogènes selon les disciplines artistiques.
D'abord impulsées par le ministère de la culture, en prenant appui sur le réseau national des institutions labellisées, avec l'objectif de soutenir la création et les émergences, les résidences répondent désormais à des objectifs partagés Etat/ collectivités territoriales sur la relation aux publics et l'irrigation culturelle du territoire. Inscrites dans les cahiers des missions et des charges des institutions labellisées, les modalités et moyens des résidences sont le plus souvent établis de façon concertée entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens de ces structures.

Cadre réglementaire

L'une des premières circulaires qui, sans être exclusivement consacrée aux résidences, y consacre une place importante, est la **note du 4 décembre 1997** « préparatoire à la mise en place de la déconcentration du dispositif des aides à la création et à la diffusion chorégraphiques, préalable à l'avis de la circulaire d'emploi des crédits déconcentrés ».
Ce dispositif s'organise en trois axes :

- l'aide à la création chorégraphique
- l'aide aux **résidences chorégraphiques**
- l'aide à la diffusion chorégraphique

3 types de résidences chorégraphiques sont distinguées :

- la résidence – création
- la résidence – mission
- la résidence - implantation

Ce sont ces trois formes de résidences qui se trouvent reprises sous une forme légèrement modifiée dans la circulaire **n° 2006/001 du 13 janvier 2006** « relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences » qui élargit le propos à l'ensemble du champ artistique spectacle vivant, mais aussi arts plastiques et littérature.

Troisième circulaire importante, la **circulaire n° 2010/004 du 5 février 2010** relative à la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes (charte nationale) précise le cadre dans lequel les ministères chargés de l'éducation nationale, de la culture et de la communication, et de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche souhaitent développer la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes menées en liaison avec les écoles, collèges et lycées.

Définition

La circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006 définit les résidences comme « des actions qui conduisent un ou plusieurs artistes d'une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements culturels d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public. »

En réalité certaines résidences, notamment en arts plastiques, ne comportent pas nécessairement de volet action culturelle. En revanche, les résidences spectacle vivant soutenues par la DRAC comportent contractuellement un volet « action en faveur des publics ».

La diversité des résidences se traduit aussi dans leur fonctionnement. La sélection des artistes par appels à projets qui fait sens pour les arts plastiques n'est pas forcément la meilleure condition de mise en œuvre d'un projet pour le spectacle vivant, au vu du nombre important de lieux et d'équipes et de la structuration professionnelle du secteur.

Typologie des résidences

La circulaire de 2006 ne méconnaît pas cette grande diversité des formes adoptées par les résidences mais s'efforce de la dépasser en définissant un cadre contractuel.
3 catégories de résidences sont distinguées :

La résidence de création ou d'expérimentation

Une résidence de création ou d'expérimentation contribue à donner à un artiste ou à un groupe d'artistes les conditions techniques et financières, pour concevoir, écrire, achever, produire une oeuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original, et y associer le public dans le cadre d'une présentation.

La résidence de diffusion territoriale

Au contraire de la catégorie précédente, la résidence de diffusion territoriale s'inscrit en priorité dans une stratégie de développement local.
Elle a pour objectif de sensibiliser un territoire au domaine esthétique auquel se rattache l'activité des artistes accueillis, sans exclure toutefois les projets pluridisciplinaires. Elle s'inscrit dans un projet dont les artistes accueillis sont les principaux concepteurs et ne doit pas, a contrario, être assimilée à la commande d'une prestation de services définis par la structure support.
Elle suppose par ailleurs que la structure d'accueil exerce une mission de développement local dans laquelle puisse s'inscrire l'équipe artistique invitée en disposant des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la réalisation de l'objectif visé.

La résidence-association

La résidence-association répond au souhait d'installation d'un ou plusieurs artistes, d'une compagnie ou d'un ensemble constitué et à la nécessité d'une présence artistique de longue durée dans un établissement culturel. Cette présence « longue » peut revêtir diverses formes : de la création à la diffusion pour la réexploitation de répertoire donnant lieu à des séries de représentations, de l'association de l'artiste au choix de programmation à la définition d'un volet action culturelle/EAC.
La résidence-association fait l'objet d'un contrat sur une ou plusieurs saison, associant les artistes, le lieu d'accueil, l'Etat et des partenaires locaux ou nationaux. Elle est reconductible le cas échéant.

Fiche 2 : Résidences Spectacle vivant

Dans le domaine du spectacle vivant, la DRAC aide :
- Soit *directement* : aide apportée à un lieu d'accueil qui n'est pas « labellisé » par la DRAC sous forme d'une aide au projet ou apportée à une compagnie ayant contractualisé avec un lieu pour un temps de résidence.
La DRAC Centre a particulièrement développé ces aides dans le domaine du théâtre ces dernières années. Partant du constat du manque d'échanges entre les lieux et les compagnies, les aides à la résidence favorisent les dialogues entre compagnies et théâtres non labellisés, les dialogues entre la DRAC et les lieux généralement non aidés par l'Etat. Ce dispositif est également un moyen d'accompagner les projets artistiques émergents et les croisements inter-régionaux.
NB : avec les contraintes budgétaires actuelles : peu de marge de manœuvre sur ce type de projets.

- soit *indirectement* pour les résidences mises en œuvre par une structure labellisée soutenue en fonctionnement par la DRAC et dont la mission accompagnement des équipes / la résidence est inscrite dans son contrat d'objectifs. Toutes les structures labellisées du SV à l'exception de l'Opéra (soit 16 structures) accueillent ainsi d'une manière ou d'une autre des résidences, c'est d'ailleurs inscrit dans leur cahier des missions et des charges.

Au total plus de 100 résidences par an sont soutenues directement ou indirectement par la DRAC suivant les années : de la mise à disposition de plateau sur quelques jours avec coproduction et restitution à un public – cas le plus courant - , jusqu'à la résidence longue sur une saison.

Une procédure nationale existe également dans le domaine des musiques actuelles depuis 1998. Anciennement dénommée « résidences chanson » elle s'est ouverte ensuite à l'ensemble du champ des musiques actuelles et est mise en œuvre depuis 2008 par le CNV – Centre national de la chanson de la variété et du jazz sur des crédits délégués par la DGCA (environ 400 000 euros). Cette procédure a pour objectif de soutenir, dans le cadre de résidences, des créations qui réunissent un artiste et un lieu d'accueil autour d'un projet qui inclut de manière systématique une dimension d'action culturelle.

De multiples initiatives donc dans le domaine du spectacle vivant, qui souvent prennent appui, d'une part sur le réseau des lieux labellisés par l'Etat, à même de disposer des moyens pour mettre en œuvre ce type de projet, et d'autre part peuvent bénéficier également des compagnies ou ensembles aidés par l'Etat.

Quelques exemples notables :

En 2012 L'ONJ - Orchestre National de Jazz à l'occasion de ses 25 ans pour des expérimentations "décentralisées" sur le territoire de la région Centre : une résidence territoriale de diffusion.

La SMAC Le Petit Faucheux, Jazz à Tours et l'AJON (association de gestion de l'ONJ) ont organisé une «résidence» de l'ONJ en Région Centre de novembre 2011 à décembre 2012.
Ce projet comportait un volet diffusion (de l'orchestre en grande formation à ses déclinaisons en petites formes «ONJ Dixcover(s)») mais aussi des actions pédagogiques et des actions culturelles. Une douzaine de partenaires se sont associés, tous différents et complémentaires : l'Hectare à Vendôme, la Scène nationale d'Orléans, le Moulin de la Vapeur à Olivet, l'Abbaye de Noirlac, la Ville de Chartres, le lycée Paul Louis Courrier, l'Agence Rurale de Développement Culturel de l'Echalier, la commune de Sainte Maure...

Cette présence régulière de l'orchestre sur le territoire lui a permis de mener un travail de fond comprenant un vaste volet de diffusion dans différents types de lieux et festivals et un volet d'actions pédagogiques spécifiques. Un important travail a également été mené auprès du big band du lycée Paul Louis Courrier de Tours et des écoles de musique de Chinon, Sainte Maure de Touraine, Châteauroux, Olivet et Vendôme par exemple.

En chiffres :

- **12 concerts dans 10 villes de la région** : Tours, Chinon, Chartres, Saint-Agil, Vendôme, Olivet, Noirlac, Châteauroux, Orléans, Saint-Maure-de-Touraine,
- **6 dispositifs d'actions pédagogiques.**

Fiche 3 : Résidences Arts plastiques / Arts plastiques/ Arts visuels

Le maillage territorial en matière de résidences est beaucoup moins fin dans le domaine des arts plastiques.
Le conseiller arts plastiques de la DRAC estime qu'une quinzaine de structures remplissent actuellement véritablement les critères d'une résidence en terme de durée et moyens donnés à l'artiste.

18	BOURGES	La Box
18	BOURGES	Bandits-Mages
18	HENRICHEMONT	Centre céramique contemporaine La Borne
28	CHARTRES	Lycée agricole
36	CHATEAUROUX	Ecole municipale des beaux-arts de Châteauroux, Galerie du collège Marcel Duchamp
36	ISSOUDUN	Musée de l'hospice Saint-Roch
36	LE BLANC	Nature humaine
36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Triages
36	SEGRY	Abbaye de La Prée
37	SACHE	Atelier Calder
37	TOURS	Centre de création contemporaine
37	TOURS	Octroi (L') / Mode d'emploi
45	AMILLY	Les Tanneries (projet)
45	FLEURY-LES-AUBRAIS	Centre Hospitalier départemental Georges Daumezon
45	TAVERS / BEAUGENCY	Valimages

Un critère important de caractérisation des résidences arts plastiques est le mode de recrutement : sur appel à projet, sur invitation, sur candidature spontanée.

Les 15 résidences retenues ci-dessus présentent, sur ce point, des modes de fonctionnement très différents, parfois en combinant plusieurs modes de recrutement.

La DRAC figure dans le comité de sélection de plusieurs de ces résidences. Mais la présence de la DRAC au sein du comité de sélection n'est pas obligatoire pour obtenir son soutien financier.

Fiche 3 - Résidences Arts plastiques/ Arts visuels
Annexe : la résidence « Mode d'emploi » à Tours

L'association *Mode d'Emploi* est née en 2005 avec, pour objectif, de favoriser et promouvoir la création contemporaine en région Centre par l'organisation d'événements permettant rencontres et échanges entre les artistes et le public.

En 2007, la Ville de Tours a mis à disposition de l'association, un édifice patrimonial, l'Octroi, situé en centre-ville, sur les bords de Loire. Depuis 2008 ce lieu accueille des artistes en résidence.

Discipline(s)
Arts sonores, arts numériques, arts plastiques, design, graphisme, vidéo, perfomances.

Modalités
Mode d'emploi deux types de résidence :

Les résidences de l'Octroi
Cette résidence (3 à 4 artistes par an) est réservée aux jeunes artistes émergents ou sortant d'une école.
La résidence est avant tout une résidence de formation et de professionalisation destinée à accompagner le jeune artiste dans la maturation et le développement de son projet artistique.
En fonction du projet de l'artiste une action de sensibilisation à destination du public peut être menée en partenariat avec le foyer socio-culturel *Courteline*.
Le comité de sélection se compose de la directrice artistique, de deux professeurs de l'école supérieure des beaux-arts de Tours, de personnes qualifiées.

Les résidences en entreprises
En collaboration avec l'association *Mécénat Touraine Entreprises*, *Mode d'emploi* organise des résidences en entreprises. L'objectif est la production d'une (ou plusieurs) œuvre(s). Généralement l'entreprise fait l'acquisition d'une œuvre au terme de la résidence.
Une pré-section est faite par l'association *Mode d'emploi* à partir du fichier d'artistes constitué par l'association. Cette pré-sélection est ensuite présentée à des chefs d'entreprises qui choisisse un artiste. Le choix définitif est validé par leur comité d'entreprise. Les artistes retenus sont alors accueillis en résidence au sein de l'entreprise un à deux jours par semaine.

Rémunération, moyens matériels, hébergement
Résidence de l'Octroi :
L'artiste perçoit une aide à la production de 1 000 € ; les interventions en partenariat avec le foyer socio-culturel sont rémunérées.
Matériel mis à disposition : appareil photo, caméra, matériel son... Appui d'un technicien si nécessaire.
La Ville de Tours met des appartements à disposition des artistes en résidence à l'Octroi.

Résidences en entreprises :
L'artiste reçoit une somme forfaitaire de 700€ quelle que soit l'issue du projet.

Fiche 4 : Résidences Auteurs

La résidence est à la fois un temps de création pour l'écrivain et un temps de rencontre, d'action et d'animation en direction des publics sur un territoire donné.

Ce dispositif, financé par la Région Centre et par l'État (DRAC Centre)*, a pour objectif de promouvoir les écritures contemporaines en région Centre et soutenir les structures accueillant des auteurs en résidence. La structure devra s'assurer que l'auteur perçoit une rémunération durant la période de résidence. Il encourage plus particulièrement les structures qui prennent l'initiative d'inviter un auteur et de construire avec lui un projet artistique et culturel commun.
**Depuis janvier 2014, dans un souci de simplification administrative, un dossier unique permet aux porteurs de projets de déposer une demande de soutien pour les deux systèmes de financement portés par l'EPCC Ciclic (pour le compte de la Région Centre) et par l'Etat (DRAC Centre).*

Règlement

Peuvent bénéficier de ce dispositif, toute structure privée ou publique, association, institution, établissement scolaire, collectivité territoriale installé(e) sur le territoire de la région Centre qui souhaite accueillir et encadrer une résidence d'auteur.
La structure accueillante reçoit, pour une durée minimum de 2 mois, les auteurs de son choix, francophones ou non, qui ont deux ouvrages, publiés ou traduits en français, à compte d'éditeur. Elle permet à l'auteur de mener un travail personnel d'écriture. L'auteur doit disposer de 70% de son temps, au minimum, pour sa création personnelle. Il formule une note d'intention concernant son projet d'écriture pendant la résidence.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide, à parité égale entre l'Etat et la Région, est plafonné à 11 000 € et ne peut excéder 75 % de la dépense éligible totale TTC. Il est fixé en fonction de la qualité du projet artistique et de la durée de la résidence.

Modalités de sélection et de décision

L'examen des dossiers est réalisé par une commission : Région Centre, DRAC, l'EPCC Ciclic, professionnel du livre et un responsable d'une structure d'accueil en résidence, hors région. La commission est réunie au minimum une fois par an pour examiner les dossiers et émettre un avis. Le directeur de Ciclic décide et notifie l'attribution ou le refus du soutien de Ciclic. La directrice régionale des affaires culturelels notifie ensuite l'attribution ou le refus du soutien de l'Etat (DRAC Centre), en accord avec la décision prise par le directeur de Ciclic.

La Commission émet un avis au regard des critères suivants :

- qualité du projet d'écriture personnel de l'auteur,
- qualité de l'œuvre antérieure de l'auteur,
- exigence artistique et culturelle du projet, coélaboré par la structure et l'auteur,
- capacité de la structure d'accueil à conduire le projet,
- motivation de l'auteur.

A signaler, une forme originale de résidence, créée par l'EPCC Ciclic, depuis 2012 : les **résidences numériques**, au-delà de la présence physique de l'auteur. En 2012, Nathanaël Gobenceaux a tenu un blog pendant six mois d'écriture presque quotidienne. Cette année l'EPCC Ciclic a invité Cécile Portier, auteur de plusieurs ouvrages. Elle collabore régulièrement à plusieurs revues ou sites : *D'ici là, Contretemps, Remue.net, Ce qui secret, Bacchanales* ou *Les cahiers du trait.*

Source : http://www.ciclic.fr/livre-lecture/dispositifs-d-aides

18	BOURGES	L'Antre-Peaux	Editeur installé à Bourges dans la friche culturelle *L'antre-peaux*, les *mille univers* travaillent au sein de leur atelier typographique et reçoivent des auteurs en résidence pour créer et partager avec eux en animant des rencontres avec, entre autres, les scolaires.
36	BRENNE	PNR BRENNE	Cette résidence se déroule en Brenne et s'inscrit résoluement dans une dynamique "nature, culture et patrimoine" dont l'un des temps fort est le salon *Chapitre Nature*, festival du livre nature et environnement. La résidence est un véritable moment de rencontre entre un auteur, un territoire et ses lecteurs dans le cadre d'ateliers d'écriture et de lecture. La Fédération des organisations laïques de l'Indre coordonne cette action.
36	LE MAGNY	Maison européenne de la poésie en pays de George Sand	En partenariat avec l'association de préfiguration de maison européenne de la poésie en pays de George Sand, l'association *Textes et rêves* accueille depuis 2011 des poètes en résidence.
36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Association *Triages*	En complément de *Tarabuste*, leur maison d'édition consacrée à la poésie, Claudine Martin et Djamel Meskache animent l'association *Triages* qui depuis 1989, dans le cadre d'une mission dite de "revitalisation" du tissu rural propose des résidences allant de un à trois mois.
36	SEGRY	Abbayé de la Prée	La résidence de *La Prée* est ouverte aux créateurs toutes disciplines confondues, dont la littérature. L'Académie des Beaux-Arts apporte depuis 2001 son parrainage à l'association *Pour Que l'Esprit Vive* qui anime le lieu.
37	NEUVY-LE-ROI	Maison des écritures	Installée à Neuvy-le-Roi depuis 1997, la maison des écritures s'est fixé comme objectif de mettre en oeuvre une dynamique littéraire en milieu rural. Elle accueille chaque année un auteur en résidence et développe des nombreuses actions autour du livre et de l'écrit, ateliers d'écriture, rencontres littéraires.
37	TOURS	CDDP d'Indre-et-Loire	Le Centre départemental de documentation pédagogique d'Indre-et-Loire, en partenariat avec l'association *Livre Passerelle* et le Centre de ressources illettrisme et alphabétisation, accueille depuis 2009 des auteurs en résidence. Résolument tournée vers la littérature jeunesse, cette résidence accueille aussi bien des poètes que des auteurs ou illustrateurs d'albums.
41	CHAMBORD	Domaine national de Chambord	Depuis 2011, le domaine national de Chambord a fait le choix de recevoir chaque année un écrivain en résidence pour une durée de trois mois. Il propose également un ensemble de lectures, en présence des auteurs, *"Écrivains à Chambord"*, qui met en lumière la littérature contemporaine.

Fiche 5 : Résidences Cinéma

Dans l'objectif d'accompagner les films à toutes les étapes de leur fabrication, Ciclic a créé, en 2001, une résidence de tournage de films d'animation destinée aux réalisateurs français et internationaux.

Cette résidence d'animation, installée à Château-Renault, s'est progressivement élargie à toutes les techniques d'animation traditionnelles. Elle est devenue une référence nationale et un lieu incontournable de soutien aux productions les plus innovantes. Les quelques 40 films soutenus et accueillis depuis 2001 dans cette résidence ont réuni plus de 1000 sélections en festivals et plus de 100 prix et récompenses internationales.

En 2015, la résidence d'animation quittera Château-Renault pour le site réhabilité des écuries nord du quartier Rochambeau à Vendôme. Cette opération, inscrite au contrat de projet Etat – Région, devrait permettre d'étendre encore le rayonnement de ces résidences.

Discipline(s)

Cinéma d'animation.

Modalités

Ciclic organise chaque année une douzaine de résidences :
- 8 résidences de production pour le court-métrage d'animation. Sélection sur appel à projet.
- 2 résidences pour le développement de longs-métrages d'animation.
- 2 résidences pour le développement de séries télévisées d'animation.

Ces quatre résidences de développement sont des résidences de recherche et d'expérimentation.

Ciclic prévoit, par ailleurs, la mise en place de bourses post-études, en partenariat avec des écoles de film d'animation. 4 résidences devraient être mise en place sur ce dispositif dès 2015.

Ciclic met à disposition des espaces et le matériel adaptés à la technique d'animation (ordinateurs, plateau de tournage, appareils photos numériques...)

Des subventions sont versées par la Région Centre à la société de production qui aura la charge de réunir l'équipe en résidence et de la salarier.

Artistes et réalisations

En 2013, la résidence de Ciclic a accueilli six films en 2013, soit 675 jours de tournage :

***. Tempête sur anorak* de Paul Cabon.**
Premier film professionnel pour cet ancien étudiant de l'Ecole de la Poudrière. Film mêlant technique du dessin sur papier et animation par ordinateur.

. *La petite casserole d'Anatole* d'Eric Montchaud
Auteur confirmé. Film d'animation en volume.

***. Beach Flag*s de Sarah Saidan.**
Premier film professionnel de cette jeune réalisatrice irannienne.
Film d'animation en dessin sur papier et ordinateur 2D.

. *Leftover* de Sarolta Szabo et Tibor Banocski
Mélange d'animation traditionnelle sur papier et sur ordinateur 2D par deux réalisateurs hongrois.

. *La moufle* de Clémentine Robach.
La jeune réalisatrice lilloise réalise un premier film (en papiers découpés) adapté d'un conte oral russe.

. *Carapace* de Flora Molinié
Premier film de la réalisatrice. Technique utilisée : peinture sur verre.

En 2014, la résidence d'animation de Ciclic devrait accueillir six films.

Fiche 6 : Résidences en milieu scolaire

La circulaire n° 2010/004 du 5 février 2010 relative à la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes (charte nationale) précise le cadre dans lequel les ministères chargés de l'éducation nationale, de la culture et de la communication, et de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche souhaitent développer la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes menées en liaison avec les écoles, collèges et lycées.
Il est à noter que cette circulaire s'inscrit très clairement dans la logique de la circulaire de janvier 2006 du MCC.

Avec la DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Les résidences au sein de lycées agricoles sont essentiellement orientées vers les arts plastiques. Une convention DRAC/ DRAAF/ Région Centre « relative à la mise en place de résidences d'artistes dans les établissements d'enseignement agricole public» constitue le cadre annuel de la mise en place des résidences d'artistes sur le principe d'un cofinancement Etat / Région du dispositif.
Le dispositif actuel a été précédé par le dispositif TAMI (Territoires Animation Musiques Images). Initié à la rentrée scolaire 2005-2006 dans deux établissements de la région Centre, ce dispositif de sensibilisation aux musiques actuelles se voulait un outil de valorisation pédagogique et d'animation tant au sein des établissements qu'à l'échelle du territoire.

Avec l'éducation nationale :
La circulaire du 5 février 2010 n'a pas connu de déclinaison formelle dans le cadre d'un nouveau dispositif conjoint DRAC/Rectorat. Quelques projets de résidences dans des établissements scolaires sont régulièrement aidés mais sans cadre ou dispositif. Il s'agit plutôt d'un soutien à des projets ponctuels qui peuvent associer des institutions du réseau national, ou plus simplement un artiste et un établissement scolaire.

Des projets d'expérimentation devraient toutefois pouvoir être conduits en 2015 avec les départements du Cher et du Loir-et-Cher.

Fiche 6 - Résidences en milieu scolaire

Annexe : Les résidences DRAAF

La DRAAF met en place un enseignement spécifique à l'Enseignement Agricole « l'Education Socio-Culturelle (ESC) » qui touche au domaine de la communication et de la médiation artistique.
Depuis huit ans, dans le cadre de cet enseignement, les établissements d'Enseignement agricole de la région Centre accueillent des artistes en résidence. Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre la DRAAF, la DRAC Centre et la Région Centre.
Sept lycées agricoles répartis sur dix sites participent, à raison de deux établissements par an, à ce dispositif.

Discipline(s)

Arts plastiques, photographie, vidéo.

Modalités

Trois fois par an, le réseau *Centr'acteurs*, constitué par les professeurs d'éducation socio-culturelle de l'enseignement agricole, se réunit afin de définir les projets régionaux d'éducation artistique et de sélectionner les deux établissements qui accueilleront l'année suivante une résidence d'artiste. Une fois les établissements choisis, un appel à projet portant sur un thème déterminé* est élaboré par la DRAAF en collaboration avec l'établissement et diffusé sur le portail AAAR.fr.

* Thèmes choisis pour l'année 2014-2015 :
- Lycée agricole de Bourges : « Nomade et sédentaire »
- Lycée de Chambray-lès-Tours : le jeu ».

La résidence est d'une durée de trois mois. L'objectif est que les lycéens puissent suivre le processus de création sur toute la durée de la résidence. Cette sensibilisation à la création peut prendre la forme d'ateliers artistiques, de rencontres ou toute autre forme imaginée par l'artiste.
En fin de résidence, le travail de l'artiste est présenté soit au sein de l'établissement, soit sur la commune ou ses environs, grâce au réseau de partenaires du professeur d'éducation socio-culturelle référent.

Rémunération, moyens matériels, hébergement

L'artiste reçoit une rémunération de 1000 € par mois.
Par ailleurs les frais de production, de déplacements (en lien avec le projet de résidence), de communication sont pris en charge dans la limite du budget consacré par l'établissement à la résidence.

Artistes et réalisations

Années	Lieux	Artistes	thème
2006-2007	LPA* Les Barres - Nogent-sur-Vernisson LPA d'Amboise LPA de Beaune –La Rolande	Victoria Klotz Jean-Michel PANCIN Monicka KULICKA	
2007-2008	LPH* de Blois LEGTA* Vendôme LPA de Beaune la rolande	Sylvain DAVAL Nicolas DURAND Sébastien FEUGERE	. Le végétal et le corps . Art et nature . Faire/défaire : rupture et continuité dans le monde rural
2008-2009	LPA d'Amboise LPA Beaune la Rolande	Thierry BERNARD Sébastien HOELTZENEZ	. Art numérique de la vigne et du vin . Le bois dans tous ses états
2009-2010	LPA de Beaune la Rolande LPA Les BARRES	Ségolène GARNIER Stéphanie BOUVIER	. Multiples jardins . Esprits de la forêt
2010-2011	LPA d'Amboise LPA de Chambray les Tours	Benjamin DUFOUR Fanny MAUGUEY	. La vigne et le vin dans tous leurs états . Art et alimentation
2011-2012	LEGTA du Chesnoy - Amilly LPH de Blois	Maria Kristina GERRITSEN SALAS Myriam COLIN	. L'homme et sa terre : du territoire à la culture - (France-Equateur) . L'animal et le végétal
2012-2013	LEGTA de Châteauroux LEGTA de Vendôme	Antoine CARBONNE Claire SOTON	. Art, ville, agriculture et transition . Le corps en mouvement face à son image, sa représentation
2013-2014	LEGTA de Chartres LPA de Montoire-sur-le-Loir	Géraldine MILLOT Laetitia DONVAL	. Aménagement . L'autre
2014-2015	LEGTA de Bourges LPA de Chambray-lès-Tours	Julie CHAFFORT Nikolas CHASSER SKILBECK	. Nomade et sédentaire . le Jeu

** LPA : lycée professionnel agricole - LPH : lycée professionnel horticole - LEGTA : lycée d'enseignement général et tehnologique agricole.*

Fiche 7 : Résidences artistiques en milieu universitaire

Université de Tours :
Depuis 2002, l'Université François-Rabelais organise, avec le soutien de la DRAC Centre et du Conseil général d'Indre-et-Loire, des résidences d'artistes dont le cahier des charges spécifie que le travail de création doit s'élaborer avec les étudiants inscrits à l'atelier organisé par l'artiste...
L'université met l'ensemble de ses ressources intellectuelles, scientifiques et humaines à disposition de l'artiste ; en retour, celui-ci associe les étudiants à son travail pour les rendre co-auteurs d'une création originale, présentée en fin d'année à la communauté universitaire et au grand public sous des formes qui varient en fonction de l'objet réalisé.

Depuis le début les résidences sont inscrites dans la convention établie entre la DRAC et l'université de Tours. Toutes les disciplines artistiques et culturelles sont représentées : musique, danse, théâtre, marionnettes, littérature, BD, arts plastiques, cinéma. (cf. tableau récapitulatif)

Ces résidences en milieu universitaire ressortissent de la catégorie définie plus haut, des résidences-création. Elles associent à l'artiste, un enseignant-porteur.

On distingue :
- les résidences "courtes" des mises à disposition de l'outil Thélème pour des séances courtes de travail au plateau pour des équipes du spectacle vivant, assorties d'action culturelles associées mais ce n'est pas systématique.

- une résidence "longue" sur l'année universitaire à laquelle nous contribuons directement : par ex ARFI l'année dernière en collaboration avec la SMAC *Le Petit Faucheux*, un auteur : Stéphane Bouquet pour 2014/2015 en coopération avec l'EPCC Ciclic et la Maison des Écrivains et de la Littérature (MEL), sur un projet qui alliera écriture et cinéma .

Il convient de noter que l'Université de Tours impulse ces résidences en ayant soin de toujours prendre appui sur, et en associant les structures soutenues par la DRAC Centre sur le territoire : CCNT, *Le Petit Faucheux*, l'EPCC Ciclic etc…

Université d'Orléans :
Pas véritablement de résidences jusqu'ici hormis, en 2006, la commande passée auprès du compositeur espagnol Llorenç Barber d'une symphonie campanaire pour ouvrir les célébrations du 700e anniversaire de la création, en 1306 de l'université d'Orléans. Cette symphonie campanaire, pour une dizaine de clochers (dont la cathédrale Ste Croix, la Tour St Paul, les églises Notre-Dame de Recouvrance, St Vincent, St Marceau, St Euverte, St Donatien, le beffroi de l'hôtel des Créneaux, les carillons de l'hôtel Groslot...) a nécessité un effectif de 50 à 60 sonneurs, répartis dans les différents clochers suivant la partition de Llorenç Barber et recruté en majeure partie parmi les étudiants de l'université d'Orléans et du conservatoire d'Orléans, parmi le personnel administratif et/ou les enseignants de l'université ainsi que parmi les résidents Orléanais.

En dehors de cette expérience, on peut signaler quelques temps d'accueils courts d'équipes du spectacle vivant, pour travail au plateau, en relation principalement avec le CDN, le CCNO, le TTN etc...

Un projet de résidence longue pour 2014/2015 est à l'étude, assortie d'une mesure nouvelle sur nos budgets 2014, mais le projet/équipe/artiste n'est pas encore déterminé.